

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL STRATEGIES ACTIVES

Code ISIN: Part I - FR0013217254

OPCVM géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

L'**objectif de gestion** de l'OPCVM est la recherche d'une performance moyenne annualisée nette de frais supérieure à 4,8 % au-delà de l'EONIA capitalisé, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

Cet objectif est recherché au travers d'une succession de stratégies basées sur des produits structurés mises en œuvre sur plusieurs périodes. Le rendement global du fonds s'exprime comme une somme des performances, positives ou négatives, de chacune de ces stratégies.

L'exposition du fonds aux marchés sous-jacents sera variable dans le temps et ne sera pas durable. **La valeur liquidative du fonds ne suivra pas forcément l'évolution de ces marchés notamment en raison d'une combinaison de plusieurs stratégies dérivées utilisées possiblement sur différentes classes d'actifs ainsi que des caractéristiques mêmes des produits dérivés utilisés (mécanismes de barrières désactivantes, effets de plafonnement des gains ...)**

L'objectif de gestion est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement.

Indicateur de référence

La performance nette de frais annuelle de l'OPCVM peut être comparée à celle de l'Eonia +4.8%. Toutefois, les performances du FCP pourront s'écarter de manière significative de celles de l'indicateur de référence dans la mesure où il ne s'agit pas d'une stratégie indiciaire.

La politique d'investissement vise à générer une rentabilité à moyen terme par une gestion discrétionnaire cherchant à tirer profit d'opportunités de marché sur différentes classes d'actifs (actions, obligations et titres du marché monétaire, volatilité,...) au moyen de produits structurés.

Un comité stratégique décide des investissements sur deux dimensions :

1/ La construction d'un portefeuille d'actifs de bilan

Le choix des titres constituant le portefeuille dépend de leur niveau de rémunération relatif. Le portefeuille peut donc présenter des allocations variables essentiellement entre les actions et les produits de taux (obligations, titres du marché monétaire) selon les conditions de marché. Ces actifs n'auront pas d'impacts significatifs sur la performance du fonds mais participeront, de par leurs rendements, à financer les stratégies de hors bilan.

2/ La mise en œuvre des stratégies au travers de produits structurés (stratégies de hors bilan)

Le choix des stratégies résulte d'une analyse et d'une recherche d'optimisation des conditions et paramètres de marché. Ces stratégies de hors bilan sont basées sur des produits structurés, qui seront économiquement le moteur de performance du fonds.

Les sous-jacents de ces stratégies seront principalement les marchés actions, plus accessoirement les marchés de taux et du crédit ainsi que celui des devises. Les expositions à ces marchés seront variables dans le temps.

Chaque stratégie participera à la performance globale, positive ou négative, du fonds. Chacune exposera le fonds à un risque de perte en capital en cas d'évolution défavorable de ces marchés. Les niveaux de gains et de risques recherchés seront en rapport avec l'objectif de gestion.

La valeur liquidative du fonds ne suivra pas forcément l'évolution de ces marchés en raison notamment d'une combinaison de plusieurs stratégies dérivées utilisées possiblement sur différentes classes d'actifs ainsi que des caractéristiques mêmes des produits dérivés utilisés (mécanismes de barrières désactivantes, effets de plafonnement des gains ...)

A titre indicatif, les fourchettes d'exposition aux marchés sous-jacents au travers des produits dérivés seront :

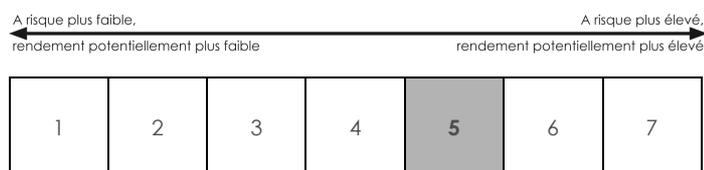
- Marchés d'actions européennes et internationales jusqu'à 100% d'exposition, dont petites et moyennes capitalisations (10% d'exposition maximum), actions des pays émergents (30% d'exposition maximum) et leurs volatilité et corrélation.
- Marchés de taux et du crédit jusqu'à 50% d'exposition maximum, dont marchés hors zone euro (30% d'exposition maximum)
- Marchés des devises jusqu'à 10% d'exposition maximum

- Durée minimale de placement recommandée : 5 années.

- Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus.

- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts chaque jeudi jusqu'à 12 heures 30 auprès de l'établissement en charge de la centralisation. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de sa valorisation.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique des cinq dernières années calculée à partir de simulations de la stratégie d'allocation. Il peut être affecté par le mécanisme de swing pricing car il peut augmenter la volatilité. Ce mécanisme est appliqué à la discrétion de la société de gestion.

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 5 reflète la forte exposition potentielle de l'OPCVM aux marchés actions et aux marchés de taux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

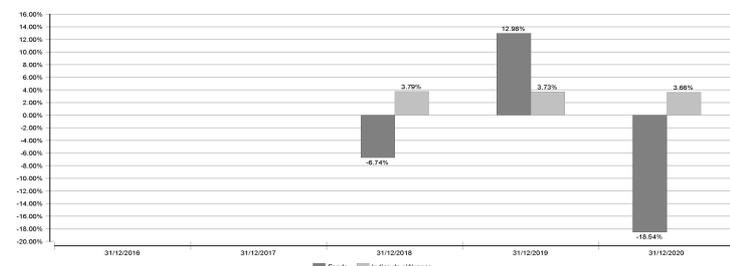
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1 %
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,80 %*
<i>*Le chiffre communiqué – qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputés au FCP– se fonde les frais de l'exercice précédent. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les éventuels frais d'entrée ou de sortie ainsi que les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr

Performances passées de Federal Stratégies Actives Part I



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création de l'OPCVM : 12 octobre 2017

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank France.

- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (y compris sur les autres catégories de parts)** : Les documents d'information (DICI, prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 00 32 (appel non surtaxé).

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion. La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus et l'OPCVM. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour le **05 février 2021**.